

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 02/12/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

Séance N° 07
08/12/2025
Délibération 090/8.5

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, PONTOIZEAU Fabienne, HENRIQUES Floriane, et Mrs MILCENT Jean-Paul, ABU-AITA Maher, GUILBAUD David, AVERTY Julien, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes ARTUS Pauline, HA Christine, MOURAIN Lisa, Mrs CHAUVIN Yannick, CUVILLIER Jean-Claude

Absents : Mrs PINÉAU Nicolas.

Pouvoirs : Mme MOURAIN Lisa a donné pouvoir à Mme GODEFROY Rosiane, Mr CHAUVIN Yannick a donné pouvoir à Mme BERNARD Béatrice.

Madame BILLET Sabine a été élue secrétaire.

OBJET : Approbation de la convention Territoriale Globale (CTG)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Projet Social de Territoire et la Convention Territoriale Globale (Ctg), pour la période 2025-2029, élaboré par la Communauté de communes Océan Marais de Monts, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant que la Convention Territoriale Globale (Ctg) constitue un outil de coordination et de cohérence des politiques locales en direction des familles et des habitants du territoire intercommunal,

Considérant que la Convention Territoriale Globale vise à articuler les actions des communes et de la Communauté de Communes dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'accès aux droits et aux services, de l'inclusion sociale et de l'animation de la vie sociale.

Madame le Maire souligne, qu'à travers cette Convention Territoriale Globale, la Communauté de Commune, et les communes également signataires, portent l'ambition de poursuivre la structuration de l'offre éducative et sociale de proximité afin de mieux répondre aux besoins des habitants, à travers des partenariats renforcés et des offres de service accessibles à tous.

Madame le Maire rappelle que le projet repose sur 6 orientations stratégiques partagées à savoir :

- Pérenniser et développer l'offre petite enfance (0-3 ans) et faciliter le parcours des parents.

- Conforter l'action en direction de l'enfance (3-11 ans) au travers d'actions mutualisées.
- Renforcer l'action jeunesse dans le cadre d'un projet jeunesse de territoire (12-25 ans)
- Amplifier le soutien à la parentalité.
- Conforter la dynamique associative et l'engagement citoyen, et favoriser le développement de l'animation de la vie sociale
- Favoriser les parcours d'accès aux droits et ceux liés à l'insertion sociale et professionnelle, à travers le renforcement des réponses de proximité.

Madame le Maire précise que la Communauté de communes et les communes signataires peuvent mobiliser l'outil « cOOération » pour suivre le bon déroulement du plan d'actions et des engagements qui le concernent : ouvert aux chargé(e)s de coopération et aux personnes en charge de la Convention Territoriale Globale (Ctg), l'outil favorise le suivi de la programmation du plan d'actions sous la responsabilité du comité de pilotage.

Madame le Maire ajoute que l'utilisation de l'application "cOOération" donnera lieu à la signature d'une convention spécifique pour la mise en œuvre (avec notamment l'identification des personnes utilisatrices).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE le Projet Social de Territoire (2025-2029)
- APPROUVE la Convention Territoriale Globale (2025-2029) et ses annexes.
- APPROUVE la participation de la Commune, en lien avec la Communauté de Communes, à l'animation de la Convention Territoriale Globale (2025-2029) dans le cadre du Schéma de Coopération notamment
- DECIDE de mobiliser l'outil « cOOération » pour suivre la convention territoriale globale.
- AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY

La secrétaire de séance
Mme BILLET Sabine



